

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**24/09/13**

## **CONTRAT DE PROJET ETAT - RÉGION**

**EXPERTISES DES OPÉRATIONS**

# Les causes de la révision du CPER

1. Création d'Aix Marseille université et réorientation et initiation de certains projets (pôle arts, siège AMU)
2. Evolution de la réglementation fiscale
3. Volonté de terminer les opérations CPER déjà lancées et non encore terminées

# Les conséquences de la révision du CPER

1. Rédaction de nouvelles expertises par l'établissement
2. Présentation en CA
3. Instruction par les partenaires financiers
4. Présentation à la Préfecture

Nota : si lors de l'instruction des dossiers les partenaires souhaitent des modifications, le dossier sera représenté en CA.

# Liste des opérations faisant l'objet d'une expertise devant être présentée au CA d'AMU

- ⊙ Maison de la recherche en économie gestion « MEGA »
- ⊙ Projet ARTS
- ⊙ Siège AMU
- ⊙ Cafétéria Montperrin
- ⊙ CERIMED
- ⊙ Neurosciences
- ⊙ OCEANOMED
- ⊙ Développement de la Formation et de la Recherche - Marseille NORD
- ⊙ Bâtiment Pédagogique Timone
- ⊙ Infectiopôle

# Liste des opérations faisant l'objet d'une expertise devant être présentée au CA d'AMU

- ⊙ Maison de la recherche en économie gestion « MEGA »
- ⊙ Projet ARTS
- ⊙ Siège AMU
- ⊙ Cafétéria Montperrin
- ⊙ CERIMED
- ⊙ Neurosciences
- ⊙ OCEANOMED
- ⊙ Développement de la Formation et de la Recherche - Marseille NORD
- ⊙ Bâtiment Pédagogique Timone
- ⊙ Infectiopôle

# BATIMENT PEDAGOGIQUE MUTUALISE

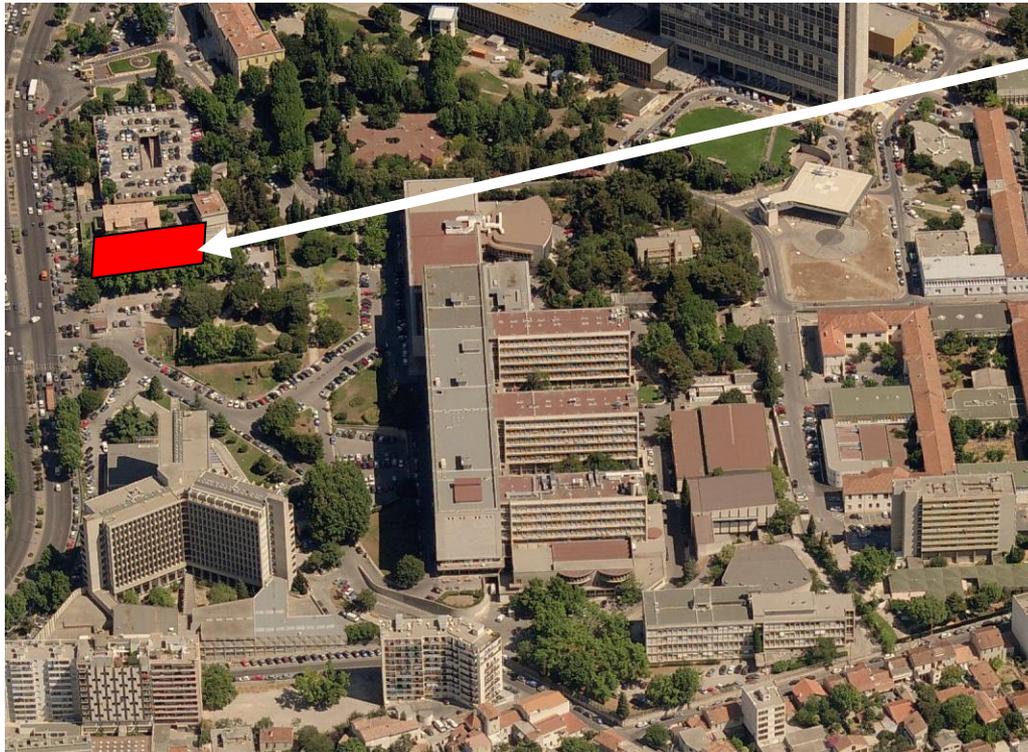
## Campus Timone

Le projet de construction d'un bâtiment pédagogique sur le campus Timone est la conséquence d'une mutation de la pédagogie et d'une augmentation des effectifs.

Ce bâtiment sera mutualisé par les composantes du secteur Santé et accueillera des salles banalisées, des laboratoires de langues et une cafétéria.

# Aspects urbanistiques

La surface shon de l'opération de construction est de 2 810 m<sup>2</sup>.



Zone d'implantation du bâtiment

# Aspects juridiques

## Maîtrise d'ouvrage

L'Université d'Aix-Marseille demande la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

## Mise à disposition du bâtiment

Mars 2015.

## Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat occupé par les bâtiments du Pôle Santé d' AMU.  
A terme les bâtiments seront affectés à AMU.

# Financements

Détail du financement CPER:

Financement CPER initial	Montant
Etat	6 000 000
Conseil Régional	1 000 000
Ville de Marseille	2 000 000
<b>TOTAL en €</b>	<b>9 000 000</b>

Financement CPER révisé	Montant
Etat	2 000 000
Conseil Régional	2 000 000
Ville de Marseille	5 000 000
<b>TOTAL en €</b>	<b>9 000 000</b>

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**